



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2025

PRESENTS :

| | |
|------------------|--------------------------|
| Alain BATTAGLINI | 1 ^{er} adjoint |
| Sébastien BOVERO | Conseiller municipal |
| André GUIGUES | 2 ^{ème} adjoint |
| Denise GUIGUES | Maire |
| Alina ORANGE | Conseillère municipale |
| Gilles PERRIER | Conseiller municipal |

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

| | |
|---------------|----------------------|
| Damien FIROUD | Conseiller municipal |
| Julien PAULET | Conseiller municipal |

ABSENT :

| | |
|----------------------|--------------------------|
| Michel BLAIN | 3 ^{ème} adjoint |
| Chantal ROGER-ROBERT | Conseillère municipale |

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

N° 27/2025 – CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL AUPRES DES COMMUNES DU TERRITOIRE

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L512-6 à 9 et L512-12 à 15

Vu l'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 prévoyant la possibilité de mise à disposition de personnel auprès des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Considérant que la CCLGV dispose de personnel formé dans les domaines administratifs suivants

- Administration générale,
- Comptabilité publique,
- Gestion des ressources humaines,
- Marchés publics,
- Urbanisme

Considérant que les communes du territoire peuvent, de façon ponctuelle et pour assurer la continuité des services, avoir besoin de recourir aux services administratifs de la CCLGV.



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON



**CONSEIL
MUNICIPAL**

Considérant la nécessité d'encadrer juridiquement les interventions des agents intercommunaux qui pourraient être sollicités dans ce contexte,

Considérant le projet de convention-cadre de mise à disposition (*Annexe n°3*),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet de convention cadre de mise à disposition de personnel joint à la présente délibération

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention au nom de la commune

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

